

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DE L'ISERE

**DELIBERATION DU CONSEIL
DE LA COMMUNE DE JANNEYRIAS**
N° 2022-035
Séance du 31 août 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
19	19	15

Date de la convocation : 24 août 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un août à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Janneyrias, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Des Glycines de Janneyrias, nouveau lieu de réunion des conseils municipaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis TURMAUD, Maire ;

Présents : MM.MMES Jean-Louis TURMAUD- Nathalie ROUBA-LOPRETE- Roger ALLIGIER - Magali LABOUREUR – Jean-Jacques LALLAIN- Jeannette JAKUBOWSKI - Claude STOCKY- Maud PELOSSIER - Axel PEROTTI - Denis PAUGET –Julien ROCHON–Clélia SELSEK-ATOCH- Mickaël FOULTIER.

Absents : MM. MMES. LECHES Norbert, LECHES Fabien ; SALSINI Françoise ; PAOLUCCI Laurie ;

Pouvoirs : Madame BECHARD Malissa a donné pouvoir à Madame LABOUREUR Magali ;
Monsieur MESSAOUDI Chokri a donné pouvoir à Monsieur FOULTIER Mickaël.

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur PEROTTI Axel

Vente du site anciennement dénommé GALLIACOLOR

La commune est propriétaire d'un site référencé A125 (2310 m²) A225 (3380 m²) A260 (12474 m²) A259 (4931 m²) anciennement dénommé « GALLIACOLOR ».

Cette zone classée au préalable en zone dite de loisirs est aujourd'hui identifiée en zone industrielle, depuis le nouveau PLU.

Il est de bon ton de rappeler que cette vente est avant tout motivée par le coût très onéreux de la dépollution (en intégralité prise en charge par le nouvel acquéreur) de ce site et plus particulièrement de cette friche industrielle dont la surface s'élève à **23 095 m²**.

L'aménageur CAPFIMO a formulé au mois d'août 2022 une offre d'acquisition au montant de **81.72 HT €/m²** pour l'achat de cette friche industrielle, ce qui, porte le prix total à **1 887 323.4 HT €**.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter cette offre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE la vente du site référencé A125, A225, A260 et A259 anciennement dénommé « GALLIACOLOR », dont la surface s'élève à 23 095 m² à la société CAPFIMO pour un montant de 1 887 323.4 HT €.
- DIT que les frais inhérents (notaire, ...) à cette transaction seront supportés par l'acquéreur.
- AUTORISE le Maire à signer l'acte notarié, ainsi que tous les actes et documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré à Janneyrias les jours, mois et an que dessus.

Pour expédition conforme.

Le Maire,
Jean-Louis TURMAUD